

La République du Centre, 5 juillet 2010

## L'indépendance d'Arrobloy défendue au Sénat

Un amendement permettant aux communes associées, comme Arrobloy, de retrouver plus facilement leur autonomie a été adopté en deuxième lecture au Sénat.

À l'initiative de Jean-Pierre Sœur, sénateur socialiste du Loiret le Sénat a établi vendredi, à l'unanimité, la possibilité pour les communes associées de retrouver plus facilement leur autonomie. Cet amendement avait été supprimé lors de la discussion à l'Assemblée nationale. Jean-Pierre Sœur a utilisé l'exemple d'Arrobloy et de Gien pour illustrer son propos. Car depuis quelques mois, Arrobloy a engagé une procédure de défusion, du fait d'un accord avec Gien. Début mai, Monique Bosset, la maire déléguée d'Arrobloy, a déposé une pétition à la préfecture demandant un retour à l'autonomie.

**La bataille dans le camp de l'Assemblée nationale**  
Devant ses collègues, Jean-Pierre Sœur a défendu son amendement. Un texte simple à l'issue de celui en vigueur, depuis de 1971 : « La procédure, telle qu'elle est prévue actuellement dans la loi, est très longue. L'amendement obligerait le représentant de l'Etat, le préfet, d'organiser une consultation dans les six mois. Si la majorité absolue et une participation représentant au moins le moitié des électeurs

inscrits sur les listes, le projet est adopté », décrypte Jean-Pierre Sœur, joint hier matin par téléphone. « Et ce qui est important, c'est l'absence qui précède que le retour à l'autonomie est de plein droit au 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit la consultation. »

Mais la navette législative n'est pas un long fleuve tranquille. Cette adoption en deuxième lecture au Sénat n'est pas une fin en soi. L'amendement doit retourner devant l'Assemblée nationale, en septembre ou octobre. « J'aimerais que l'assem-

blée, voyant que deux fois le Sénat s'est prononcé pour, aille dans le même sens et qu'un certain nombre de députés aient bien l'intérêt de la chose », espère le sénateur. Si tel était le cas, l'amendement serait adopté. À l'inverse, la question serait évoquée en commission mixte paritaire, comprenant sept députés et sept sénateurs, afin d'être tranchée définitivement. Jean-Pierre Sœur y viendra pour faire pencher la balance de son côté.

Alexis Marie.



### L'avis de Monique Bosset, maire déléguée d'Arrobloy

« L'adoption au Sénat est positive car elle a été prise à l'unanimité. Ce n'était pas forcément évident. Le dossier a été bien défendu, j'ai regardé les comptes-rendus. C'est vrai qu'il y a toujours la deuxième lecture de l'Assemblée nationale et la possibilité d'une commission

mixte paritaire. C'est tout un parcours. Ce qui me semble positif, c'est que des élus de tout bord ont reconnu que quelque chose pouvait être fait pour nos petites communes associées qui sont peu nombreuses et très différentes. On attend mais on continue de travailler. »